



052428/EU XXIV.GP  
Eingelangt am 26/05/11

CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



7932/11

(OR. en)

PRESSE 69

PR CO 18

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3079<sup>ème</sup> session du Conseil

### Affaires générales

Bruxelles, le 21 mars 2011

Président: **János MARTONYI**  
Ministre des affaires étrangères de la Hongrie

# P R E S S E

---

## Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a adopté une directive établissant de nouvelles règles relatives à la définition des infractions pénales et au niveau des sanctions dans le domaine de la **traite des êtres humains**. Cette directive tend à renforcer la prévention de la traite des êtres humains et à offrir une plus grande protection aux victimes.*

*Le Conseil a discuté des travaux préparatoires de la réunion de mars du **Conseil européen**, qui doit se pencher sur l'évolution de la situation en **Libye** et ailleurs dans les pays du voisinage méridional de l'UE, ainsi que sur la crise au **Japon**, et adopter un vaste ensemble de mesures visant à renforcer la gouvernance économique de l'UE et à assurer la stabilité de la zone euro.*

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS</b> .....	<b>4</b>
---------------------------	----------

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

SITUATION HUMANITAIRE EN LIBYE .....	6
RÉPONSE DE L'UE À LA CRISE HUMANITAIRE AU JAPON .....	7
PRÉPARATION DU CONSEIL EUROPÉEN DE MARS .....	8

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

#### *JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES*

– Traite des êtres humains .....	10
– Réforme du système judiciaire et lutte contre la corruption en Bulgarie et en Roumanie.....	10
– Fonds pour les frontières extérieures - Participation de l'Islande, de la Norvège, de la Suisse et du Liechtenstein .....	11

#### *POLITIQUE COMMERCIALE*

– Antidumping - Carbone de tungstène - Chine.....	11
---------------------------------------------------	----

#### *DROIT DES SOCIÉTÉS*

– Fusions des sociétés anonymes .....	12
---------------------------------------	----

#### *EMPLOI*

– Libre circulation des travailleurs .....	12
– Fonds européen d'ajustement à la mondialisation - Pologne/République tchèque .....	12

#### *NOMINATIONS*

– Cour des comptes .....	13
– Comité des régions .....	13

- <sup>1</sup>
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
  - Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
  - Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## **PARTICIPANTS**

### **Belgique:**

M. Steven VANACKERE

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et des réformes institutionnelles  
Ministre de la Coopération au développement, chargé des Affaires européennes

M. Olivier CHASTEL

### **Bulgarie:**

M. Konstantin DIMITROV

Vice-ministre des affaires étrangères

### **République tchèque:**

M. Karl SCHWARZENBERG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

### **Danemark:**

Mme Lene ESPERSEN

Ministre des affaires étrangères

### **Allemagne:**

M. Werner HOYER

Ministre délégué aux affaires européennes

### **Estonie:**

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

### **Irlande:**

Mme Lucinda CREIGHTON

Secrétaire d'État aux affaires européennes

### **Grèce:**

Mme Marilisa XENOGIANNAKOPOULOU

Vice-ministre des affaires étrangères

### **Espagne:**

M. Diego LÓPEZ GARRIDO

Secrétaire d'État à l'Union européenne

### **France:**

M. Laurent WAUQUIEZ

Secrétaire d'État chargé des affaires européennes

### **Italie:**

M. Ferdinando NELLI FEROCI

Représentant permanent

### **Chypre:**

M. Markos KYPRIANO

Ministre des affaires étrangères

### **Lettonie:**

M. Girts Valdis KRISTOVSKIS

Ministre des affaires étrangères

### **Lituanie:**

M. Audronius AZUBALIS

Ministre des affaires étrangères

### **Luxembourg:**

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères et de l'immigration

### **Hongrie:**

M. János MARTONYI

Mme Enikő GYÖRI

Ministre des affaires étrangères

Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

### **Malte:**

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères

### **Pays-Bas:**

M. Ben KNAPEN

Ministre des affaires européennes et de la coopération internationale

### **Autriche:**

M. Michael SPINDELEGGER

Ministre fédéral des affaires européennes et internationales

### **Pologne:**

M. Radoslaw SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

### **Portugal:**

M. Manuel LOBO ANTUNES

Représentant permanent

### **Roumanie:**

M. Bogdan AURESCU

Secrétaire d'État

**Slovénie:**

M. Mitja GASPARI

Ministre chargé du développement et des affaires européennes

**Slovaquie:**

M. Mikuláš DZURINDA

Ministre des affaires étrangères

**Finlande:**

Mme Astrid THORS

Ministre des affaires européennes et de l'immigration

**Suède:**

Mme Birgitta OHLSSON

Ministre des affaires européennes

**Royaume-Uni:**

M. David LIDINGTON

Secrétaire d'État à l'Europe

---

**Commission:**

M. Maroš ŠEFČOVIČ

Vice-président

Mme Kristaline GEORGIEVA

Membre

**Secrétariat général**

M. Pierre de BOISSIEU

Secrétaire général

**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

**SITUATION HUMANITAIRE EN LIBYE**

Le Conseil a fait le point sur la situation humanitaire en Libye et dans les pays voisins.

Cette discussion est intervenue après que le Conseil des affaires étrangères a passé en revue, le 21 mars, l'évolution de la situation et que le Conseil "Transports, télécommunications et énergie" en a évalué, le même jour, les conséquences sur les marchés de l'énergie.

## **RÉPONSE DE L'UE À LA CRISE HUMANITAIRE AU JAPON**

Le Conseil a fait le point sur la réponse de l'UE à la crise humanitaire au Japon.

Cette discussion est intervenue après que le Conseil des affaires étrangères a analysé la situation, le 21 mars, et que le Conseil "Transports, télécommunications et énergie" a évalué, le même jour, la situation dans le secteur de l'énergie.

## PRÉPARATION DU CONSEIL EUROPÉEN DE MARS

Le Conseil a examiné le projet de conclusions du Conseil européen des 24 et 25 mars.

Le Conseil européen devrait centrer ses travaux sur les points suivants:

- *Politique économique*: adoption d'un ensemble global de mesures visant à renforcer la gouvernance économique de l'UE et à assurer la stabilité de la zone euro.
- *Évolution de la situation en Libye et dans les autres pays du voisinage méridional de l'UE*: suivi de la résolution 1973 du Conseil de sécurité des NU et derniers développements en ce qui concerne la Libye; mise en œuvre des mesures décidées par le Conseil européen le 11 mars.
- *Crise au Japon*: évaluation de l'aide humanitaire, de la situation dans le secteur de l'énergie et des conséquences économiques sur un plan plus large.

Le projet de conclusions sera analysé à la lumière des discussions du Conseil et, pour ce qui est de la Libye et du Japon, de l'évolution de la situation sur le terrain. Un projet d'ordre du jour annoté a été approuvé lors de la session du Conseil du 21 février (*doc. [6231/11](#)*).

En ce qui concerne la politique économique, le Conseil européen traitera des sujets suivants:

- conclusion de la première phase du semestre européen (surveillance annuelle des politiques budgétaires et des réformes structurelles);
- renforcement des dispositions relatives à la gouvernance économique;
- mesures visant à rétablir la santé du secteur bancaire;
- adoption du pacte pour l'euro (coordination des politiques économiques);



- adoption d'une décision modifiant le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en ce qui concerne la mise en place d'un Mécanisme européen de stabilité (MES) destiné à assurer la stabilité de la zone euro;
- achèvement des travaux sur le MES et sur le renforcement du Fonds européen de stabilité financière.

Le Conseil a également pris note d'un rapport de la présidence sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du semestre européen, et a décidé de le transmettre au Conseil européen (*doc.* [7745/11](#)).

Le semestre européen est mis en œuvre pour la première fois cette année et s'inscrit dans le cadre de la réforme de la gouvernance économique. Le rapport de la présidence résume les principaux messages politiques adressés par les autres formations du Conseil participant au processus.

Le Conseil européen devrait fournir des orientations aux États membres en vue de la finalisation de leurs programmes de stabilité et de convergence (politiques budgétaires) et de leurs programmes nationaux de réformes (réformes structurelles). Ce processus sera bouclé par le Conseil et le Conseil européen en juin.

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES**

#### **Traite des êtres humains**

Le Conseil a adopté une directive établissant des règles relatives à la définition des infractions pénales et du niveau des sanctions en rapport avec le trafic des êtres humains.

La directive, qui remplace la décision 2002/629/JAI et s'applique à tous les États membres à l'exception du Danemark et du Royaume-Uni (qui pourraient choisir d'adopter les règles par la suite), a pour objectif de renforcer la prévention ainsi que la protection des victimes. Les États membres disposent d'un délai de deux ans pour transposer la directive en droit national.

Pour de plus amples informations, voir le communiqué de presse *doc.* [7860/11](#).

#### **Réforme du système judiciaire et lutte contre la corruption en Bulgarie et en Roumanie**

Sur la base de rapports présentés par la Commission (*doc.* [6986/11](#), [6987/11](#)), le Conseil a adopté des conclusions sur les progrès accomplis par la Bulgarie et la Roumanie dans la réforme du système judiciaire et la lutte contre la corruption au titre du mécanisme de coopération et de vérification de l'UE (*doc.* [7556/11](#)).

Le mécanisme a été mis en place lorsque la Bulgarie et la Roumanie ont adhéré à l'UE le 1<sup>er</sup> janvier 2007 afin de les aider à remédier aux défaillances dans la réforme du système judiciaire et la lutte contre la corruption et assurer le suivi des progrès réalisés dans ces domaines au moyen de rapports périodiques<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Décisions de la Commission établissant un mécanisme de coopération et de vérification des progrès réalisés par la Bulgarie (2006/929/CE) et la Roumanie (2006/928/CE) en vue d'atteindre certains objectifs de référence spécifiques en matière de réforme du système judiciaire et de lutte contre la corruption et la criminalité organisée (JO L 354 du 14.12.2006).

**Fonds pour les frontières extérieures - Participation de l'Islande, de la Norvège, de la Suisse et du Liechtenstein**

Le Conseil a adopté une décision approuvant la conclusion d'un accord avec l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein concernant des dispositions relatives au Fonds pour les frontières extérieures de l'UE pour la période 2007-2013 (*doc.* [7853/10](#)).

Au titre de la décision portant création du fonds (574/2007/CE), les pays tiers associés à l'espace Schengen participeront au fonds conformément à ses dispositions et des accords doivent être conclus pour préciser les dispositions nécessaires concernant cette participation. Les dispositions en question ont notamment pour objet d'assurer la protection des intérêts financiers de l'UE et d'autoriser la Cour des comptes à effectuer des contrôles.

L'accord avec l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein a été signé en novembre 2009, et une déclaration commune a été annexée au texte en mars 2010. Le texte de l'accord, de la décision autorisant sa signature et de la déclaration commune a été publié au Journal officiel *L 169 du 3.7.2010*.

**POLITIQUE COMMERCIALE****Antidumping - Carbure de tungstène - Chine**

Le Conseil a adopté un règlement instituant un droit antidumping définitif sur les importations de carbure de tungstène, de carbure de tungstène simplement mélangé à de la poudre métallique et de carbure de tungstène fondu originaires de Chine à l'issue d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures effectué en application du règlement (CE) n° 1225/2009 (*doc.* [7080/11](#)).

## **DROIT DES SOCIÉTÉS**

### **Fusions des sociétés anonymes**

Le Conseil a adopté une directive codifiant les règles de l'UE en matière de fusions des sociétés anonymes (*doc. [PE-CONS 1/11](#)*).

Il s'agit d'un texte qui, dans un souci de clarté et de rationalité, codifie la directive 78/855/CEE, qui a été modifiée à plusieurs reprises depuis son adoption en 1978. La nouvelle version se substituera aux divers actes qui sont incorporés dans la directive.

## **EMPLOI**

### **Libre circulation des travailleurs**

Le Conseil a adopté un règlement codifiant les règles de l'UE en matière de libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'UE (*doc. [PE-CONS 2/11](#)*).

Le texte est une version codifiée du règlement (CEE) n° 1612/68 tel que modifié depuis son adoption en 1968. Il se substituera aux divers acte qui sont incorporés dans le règlement tout en préservant intégralement leur contenu.

### **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation - Pologne/République tchèque**

Le Conseil a adopté des décisions concernant la mobilisation d'un montant total de 777 000 euros au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, en vue d'apporter un soutien aux travailleurs ayant perdu leur emploi en Pologne et en République tchèque.

453 570 euros sont alloués aux travailleurs licenciés par trois entreprises polonaises du secteur de la fabrication de machines, en raison d'une chute de la demande sur des marchés d'exportation due à la crise économique et financière mondiale. 323 820 euros seront destinés à apporter un soutien aux travailleurs licenciés par la filiale tchèque d'Unilever à la suite d'une baisse de la demande de denrées alimentaires de marque due à la crise.

**NOMINATIONS****Cour des comptes**

Le Conseil a nommé M. Harald WÖGERBAUER (Autriche) en tant que membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 31 décembre 2013 (*doc. [7438/11](#)*).

**Comité des régions**

Le Conseil a nommé les dix membres ci-après du Comité des régions proposés par le gouvernement grec pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015: Stavros ARNAOUTAKIS, Grigorios ZAFEIROPOULOS, Dimitrios KALOGEROPOULOS, Georgios KAMINIS, Apostolos KATSIFARAS, Georgios KOTRONIAS, Ioannis BOUTARIS, Nikolaos PAPANDREOU, Ioannis SGOUROS et Panagiotis PSOMIADIS (*doc. [7711/11](#)*).

---